

trois jours. Je le félicite d'avoir réussi à attirer votre attention, monsieur l'Orateur.

Des voix: Oh, oh!

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA CONFÉRENCE DU DROIT DE LA MER—L'INVITATION DES DÉPUTÉS À TITRE D'OBSERVATEURS

M. Frank Howard (Skeena): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser au secrétaire d'État aux Affaires extérieures une question sur la prochaine conférence préliminaire du droit de la mer ainsi que sur la conférence proprement dite de l'année prochaine. Des représentants des différents partis à la Chambre seront-ils autorisés à participer à ces conférences?

L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, la Chambre se souviendra que j'ai exposé en détail la procédure que le gouvernement compte suivre au sujet de la conférence du droit de la mer. La première étape consistera en diverses consultations avec les provinces, à la suite de quoi je publierai un document exposant nos vues et dont l'étude au comité approprié de la Chambre nous permettra de connaître le point de vue de tous les partis.

M. Howard: J'ai posé au ministre une question concernant la présence de députés à la conférence préliminaire et à la conférence proprement dite sinon en tant que participants du moins à titre d'observateurs ce qui éviterait de devoir passer par le canal du gouvernement.

M. Sharp: Je vais étudier cette suggestion mais je dois signaler au député que si je donnais accès de cette façon à la conférence à des observateurs, nombre de gens dans tout le pays aimeraient également y participer. Je comprends l'esprit de cette question mais notre délégation doit conserver des dimensions praticables.

M. l'Orateur: Passons à l'ordre du jour.

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

LES PRIX DE L'ALIMENTATION

L'ADOPTION DU 2^e RAPPORT DU COMITÉ SPÉCIAL

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. McGrath:

Que le 2^e rapport du comité spécial sur les tendances des prix de l'alimentation, déposé à la Chambre le mercredi 25 juillet 1973, soit agréé.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, il y a eu consultation au sujet d'un ou deux points

Prix de l'alimentation

relatifs au débat d'aujourd'hui et vous constaterez qu'on est d'accord quant à la longueur des interventions. Comme je peux comprendre, le Règlement prévoit des discours de 40 minutes pour toute la journée. Je ne pense pas que quelqu'un le veuille. On s'est mis d'accord pour que le premier orateur de chaque parti parle 30 minutes et que tous les orateurs suivants ne parlent plus de 20 minutes.

Pendant que j'ai la parole, j'aimerais signaler autre chose dont, je l'avoue, je n'ai pas encore discuté avec les autres leaders. Il s'agit des délibérations entre 5 et 6 heures. Je pense que d'après l'article 16 du Règlement, nous devrions prendre cette heure aujourd'hui, mais nous pourrions peut-être nous mettre d'accord pour suspendre l'heure réservée aux mesures d'initiative parlementaire afin qu'on puisse consacrer le reste du temps à la motion du représentant de Saint-Jean-Est.

M. l'Orateur: Le premier élément de l'intervention du représentant de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) est basé sur des consultations limitant les discours des premiers orateurs de chaque parti à 30 minutes et tous les discours suivants à un maximum de 20 minutes. Est-on d'accord?

Des voix: D'accord.

M. l'Orateur: Le député propose également que l'on supprime l'heure consacrée aux initiatives parlementaires. Est-on d'accord?

Des voix: D'accord.

M. l'Orateur: Il en est ainsi ordonné.

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur l'Orateur, d'abord, je suis heureux de noter que cette motion d'adoption du second rapport du comité spécial sur les tendances des prix de l'alimentation, soit devenue soudain si populaire. Il y avait au *Feuilleton* deux motions de ce genre qui étaient réservées et il est intéressant de remarquer que ces deux motions d'adoption du rapport du comité spécial sur les tendances des prix de l'alimentation, ne sont venues sur le tapis qu'après la publication, le 13 septembre, de l'indice des prix à la consommation pour le mois d'août.

Il faut dire au départ que la motion d'adoption du rapport du comité spécial doit émaner habituellement du président du comité. Pourquoi ni le président du comité ni aucun de ses membres députés du parti ministériel n'ont jugé bon de présenter cette motion, voilà ce que nous apprendrons peut-être au cours du débat. Cela est très inusité pour un comité spécial de la Chambre car lorsque la Chambre désigne un comité spécial c'est pour traiter une question spéciale et urgente.

A titre de comité spécial, ce comité cessera d'exister avec la session. C'est pourquoi je crois que l'objet du second rapport du comité spécial sur les tendances des prix de l'alimentation, qui a été présenté à la Chambre le 25 juillet, est très important. Ceci dit, je félicite volontiers le député de Sarnia-Lambton (M. Cullen) de son excellente tenue à titre de président de cet important comité.

Des voix: Bravo!